

---

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT 27 JANVIER 2025 14H-17H

---

### Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <b>Membres avec voix délibérative</b>  | 1  |
| <b>Membres avec voix consultative</b>  | 1  |
| 1. Introduction  | 2  |
| • Informations de la Direction   | 2  |
| • Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024                         | 2  |
| 2. Vie de l'Institut   | 2  |
| • Dossier d'accréditation  | 2  |
| • Budget   | 11 |
| • Campagne d'emploi  | 11 |
| • Tarifs de Formation Continue 2025-2026   | 12 |
| • Calendrier fermeture estivale des sites  | 13 |
| 3. Recherche et innovation   | 13 |
| • Présentation des recherches des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés (suite) | 13 |
| 4. Annexes   | 14 |

### Présents

#### Membres avec voix délibérative

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs ; Michèle ARTAUD ; Didier BARD ; Eric BERTON représenté par Christine POPLIMONT ; Patrice BONNET ; Franck BRILLET ; Pierre DESBIOLLES ; Laurence ESPINASSY ; Nathalie GAUDY ; Vincent GROSSTEPHAN ; Patrice LAISNEY ; Sarah LALLEMAND ; Pierre PARIAUD ; Guillaume PONTHEU ; Vincent VALERY ; Gwladys VASSEUR.

Représenté.e. s. : Mesdames et Messieurs Clarisse ANGELIER représenté par Laurence ESPINASSY ; Jean-Yves BESSOL représenté par Gwladys VASSEUR ; Sophie DE CACQUERAY par Patrice BONNET ; Stephan ENOCH par Christine POPLIMONT ; Sophie FOUACE par Pierre PARIAUD ; Suzanne GUILHEM par Patrice LAISNEY ; Pierre HUGUET par Pierre DESBIOLLES ; Christelle JABLONSKI-CASTANIER par Nathalie GAUDY.

Excusé.e. : Monsieur Pierre-Bernard SANCHEZ.

#### Membres avec voix consultative

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Véronique AUGÉ ; Malek BOUZID ; Pascale BRANDT-POMARES ; Fatima CHNANE-DAVIN ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Boumedienne FEGHOUL ; Caroline GAREAU ; Delphine JOSEPH ; Nathalie MIKAILOFF ; Aurélie PASQUIER BERLAND ; Jean-François RANUCCI ; Anaïs TREMEGE ; Eris VOTTERO.

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Solenne ALBERTINI ; Hélène ARMAND ; Pascal TERRIEN ; Olivier VORS ; Rachid ZAROUF.

Invité.e. s. : Mesdames Isabelle GUETCHOUDIAN ; Isabelle LANG ; Emeline ROY.

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Nicolas MASCRET ; Serge MAZEAU ; Sabine ROPARS.

## 1. Introduction

### • Informations de la Direction

**Pascale BRANDT-POMARES** : Bienvenue à ce premier Conseil d'Institut de l'année 2025. Tout d'abord je souhaiterais évoquer le classement du Times Higher Education, il fait état d'un classement international des universités. Dans notre domaine, formation des enseignants et recherche en lien avec l'éducation, nous sommes la troisième université française juste derrière Sorbonne université. C'est important de savoir que le travail que nous faisons en collaboration avec nos partenaire, Sfere-Provence, Adef, Ampiric et l'EAFC est reconnu.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Est-ce qu'on connaît les critères de ce classement ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Absolument, parce que le classement dans sa publication fait état de toute la méthodologie qui est utilisée pour se faire, les publications, la réputation, etc.

Plus localement, Caroline GAREAU a pris ses fonctions au sein de la Direction de l'Inspé et nous travaillons une organisation affinée qui permettra un nouvel organigramme. Dans l'équipe de Direction, un changement va s'opérer, Fatima CHNANE DAVIN va nous quitter et Jérémy CASTERA rejoindra la Direction en tant que Directeur Adjoint en Recherche et Coopération Internationale. Et un schéma directeur a été voté au sein de l'Université sur lequel nous pourrions nous appuyer.

Un schéma directeur a aussi été voté concernant le patrimoine Aixois, et nous rentrons dans cette élaboration. Nous allons travailler de concert avec la DDPI pour le périmètre aixois de l'Inspé. La rénovation des locaux dans lesquels nous sommes nécessite des moyens faramineux. Tous les projets de travaux resteront raisonnables dans l'espérance d'obtenir un financement.

**Michèle ARTAUD** : Avons-nous un ordre d'idée de la somme nécessaire pour rénover le site d'Aix ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Ce sont des montants très conséquents, pour un ordre d'idée, l'arrivée de l'IUT a nécessité une rénovation de 6 millions d'euros.

### • Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024

**Pierre DESBIOLLES** : Y a-t-il des demandes de modifications du Procès-Verbal de la séance du 2 décembre 2024 ?

**Vincent GROSSTEPHAN** : Peut-être que je me trompe, mais j'avais fait une intervention qui n'apparaît pas dans le Procès-verbal.

**Pierre DESBIOLLES** : Sous réserve de la modification de Vincent GROSSTEPHAN, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 est adopté avec une non prise de part au vote.

## 2. Vie de l'Institut

### • Dossier d'accréditation

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il ne vous aura pas échappé que ce dossier d'accréditation, presque à la virgule près, est en très grande partie celui que nous avons déjà soumis au vote du Conseil l'an passé. Nous étions à l'époque soumis à l'accréditation telle qu'elle devait advenir, mais la réforme étant arrivée, le ministère avait suspendu l'accréditation en prolongeant notre ancien dossier d'accréditation. Nous avons souhaité, et nous n'étions pas le seul à le faire, renvoyer notre dossier d'accréditation. La région académique était de notre avis ainsi et que l'Inspé de Nice qui a lui aussi renvoyé son dossier d'accréditation.

Cela avait donné lieu à des discussions localement mais aujourd'hui je peux être satisfaite d'avoir su convaincre l'ensemble de la communauté que nous avons tout intérêt à faire cela pour au moins deux raisons :

- Le faire sans pression temporelle extrême. Les Inspé qui ont appris en novembre qu'elles devaient rendre leur dossier d'accréditation en février ne me semblent pas être enviés.

Nous n'avons pas eu cette pression pour travailler sur cette accréditation et nous avons réussi à travailler avec les collègues dans la temporalité qui aurait dû être celle que nous aurions dû respecter nationalement.

- Entre-temps, la licence qu'on voulait pouvoir ouvrir à la rentrée 2024, a ouvert. Celle-ci n'avait pas besoin de l'accréditation de l'Inspé puisque les licences ne sont pas dans l'accréditation des Inspé mais se trouvent dans l'accréditation de l'Université.

Normalement, le dossier d'accréditation passe d'abord au Conseil d'Institut de l'Inspé et ensuite dans les instances de l'université, avant de remonter au ministère. Dans la temporalité qui nous est imposée, c'est strictement impossible. Le ministère a proposé un aménagement qui consiste à faire passer dans les conseils d'Institut des différents Inspé le dossier d'accréditation, le faire remonter au ministère et continuer son cheminement au sein des universités partenaires. Nous nous trouvons dans cette perspective, qui n'est pas satisfaisante.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Ce calendrier est absolument intenable et fait que finalement, d'accréditation en accréditation, ce qu'on a fait il y a un an et demi, s'est fait de façon très rapide.

Ce qui ne permet pas de reprises d'amélioration d'un certain nombre d'éléments qui étaient déjà décidés en amont.

Nous restons quand même sur un projet de fond qui n'est plus remis en question ni discuté. Il me semble que c'est un peu problématique dans le cadre d'une accréditation. On devrait pouvoir prendre le temps de faire un véritable bilan de la formation.

Ce que l'on nous impose n'est pas respectueux pour les personnels qui mettent en œuvre ce travail. Nous avons travaillé dans des conditions qui me semblent un peu problématiques, ce qui ne permet pas vraiment une réflexion de fond.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Je suis en partie d'accord avec ce qui vient d'être dit dans la mesure où n'importe quel projet doit faire l'objet d'une évaluation et d'un bilan pour pouvoir ne serait-ce qu'être sûr que l'on apporte des améliorations. Forcément la réflexion de fond basée sur une réelle évaluation se pose. En revanche, on a une direction qui est quand même le fruit d'une réflexion qui s'appuie sur des années de travail et qui, collectivement, porte une politique de formation pour les enseignants.

**Franck BRILLET** : Je souscris pour partie à ce que vous avez dit, ces pressions qui sont relativement inadmissibles imposées par la direction générale. Nous avons été soumis l'année dernière à celles-ci et nous avons souhaité y répondre. Néanmoins nous avons eu cet avantage-là par rapport aux autres Inspé qui n'avaient renvoyé aucun dossier et qui n'avaient même pas commencé à le constituer, c'est qu'entre le mois de novembre et celui de février, nous avons réinterrogé ce projet. Ce qui nous a permis de voir si des ajustements étaient nécessaires sur Nice à la lecture du projet, et c'est ce qui s'est produit également à Marseille. Il y a une chose aussi qu'il faudrait souligner, c'est que la DGESIP, puisque nous avons encore eu une réunion de réseau la fin de la semaine dernière, nous a dit que notre dossier était très allégé.

En fin de compte, il y a juste le budget du programme académique qui est supprimé.

C'est une annexe, alors qu'il n'est pas des moindres. Il nous a été demandé un bilan des quatre dernières années, ce dossier a au moins un avantage sur la projection dans l'avenir dans un contexte probable de réforme.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Sur la question du budget de projet, l'année dernière, nous avons soumis à votre vote un budget de projet qui était normalement demandé dans le dossier, mais qui n'est pas demandé dans cette version-là. Nous ne vous l'avons pas présenté cette année, parce que nous n'avons pas souhaité, dans ce court laps de temps, retravailler sur un dossier de projet par rapport à

des questions financières sur lesquelles nous sommes encore dans l'expectative, tout comme la réforme qui devrait arriver.

Je vous le soumetts, je me demande jusqu'à quel point nous n'aurions pas intérêt à faire remonter aussi le budget de projet de l'an passé.

**Patrice BONNET : (Annexe 1)** Nous vous avons rappelé sur cette première diapositive le contexte, ce n'est pas un travail qui a débuté au mois de novembre pour être proposé aujourd'hui, c'est un long travail que nous conduisons depuis plusieurs mois et même plusieurs années. Et même si nous n'avons pas pu le réaliser et si n'avons pas eu une évaluation précise de ce que nous avons produit, nous avons quand même beaucoup travaillé à la suite de la prorogation de notre accréditation.

Nous avons travaillé avec les équipes à quelques objectifs simples, comme rendre beaucoup plus lisibles les maquettes de formation, comment affirmer un continuum de formation au sein de l'université, comment travailler sur le continuum de formation depuis les licences jusqu'à la formation continuée et continue. Nous avons eu quand même des points d'ancrage qui nous ont permis de continuer à travailler depuis le mois de janvier dernier et encore il y a quelques jours, puisque nous avons encore travaillé début janvier avec toutes les équipes.

Les différents partenariats sont réaffirmés et continuent de vivre entre les composantes de l'université ainsi qu'avec l'E AFC et l'Académie plus largement, autour des laboratoires de recherche, ADEF, la fédération de SFERE-Provence ainsi qu'Ampiric. **(Annexe 2)**

De la même manière, avec le projet Ampiric, nous continuons à déployer, à avancer et essayer d'évoluer pour que la recherche et la formation puissent être fortement intriquées. Nous travaillons aussi avec Canopé, avec des projets qui se mettent en place et avec nos autres partenaires.

Le dossier a été allégé par rapport à ce qu'on nous a demandé l'an dernier. Nous avons repris le dossier de l'an dernier et avons essayé d'identifier un certain nombre de points.

Nous avons donc identifié trois axes majeurs : les renseignements administratifs, le bilan de pilotage, et ensuite la présentation de l'offre de formation en cours. Beaucoup d'éléments ont été simplifiés, le budget de projet en premier lieu, et nous avons aussi toute une partie sur les partenariats, sur toute la dimension administrative et le fonctionnement administratif qui a disparu du dossier. Nous sommes vraiment sur un dossier qui s'est recentré sur l'axe offre de formation et continuum de formation.

Nous avons retravaillé la partie stratégique concernant le pilotage du projet de l'Inspé, avec les grands axes stratégiques, donc actions d'articulation de la formation du terrain et de la recherche, avec trois objectifs stratégiques. **(Annexe 3)**

La première stratégie qui est le continuum permet de sécuriser les parcours des étudiants et d'adapter la pédagogie pour renforcer la cohérence du continuum de formation.

Un deuxième point, l'adossement à la recherche disciplinaire et interdisciplinaire dans une vision prospective scientifique des métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation, avec de nombreux projets qui continuent à vivre et à avancer et qui permettent de faire avancer aussi le travail au sein des parcours de formation. Les parcours des différentes mentions ont poursuivi leur entrée dans un projet, par exemple le projet Tiger.

Et enfin, l'amélioration continue avec un pilotage de la politique partenariale et de l'accompagnement au changement. Nous avons la convention avec le rectorat, le budget de projet que nous continuons à faire vivre, ainsi que les différents partenariats avec qui nous continuons de prospérer d'année en année.

La troisième partie, c'est la présentation de l'offre de formation. **(Annexe 4)**

Nous devons rappeler le périmètre de cette offre de formation avec les mentions et les parcours. Il y a le cas des mentions que nous avons dû réajuster, puisque nous avons demandé à faire des modifications de l'offre de formation l'an dernier concernant la mention 2 sur certains parcours qui

avaient été modifiés en nombres, par exemple l'option design. Nous avons créé une option générale, Arts Appliqués dans le parcours lycée professionnel et toutes ces modifications avaient été votées l'an dernier dans l'offre de formation d'Aix-Marseille Université. Nous avons remis ces modifications-là dans notre offre de formation.

Dans la mention 4, on a quelques ajustements qui ont été proposés sur le parcours Responsable de Formation, concernant le nom du parcours et des options. En travaillant en bloc de compétences nous nous sommes aperçus que pour faire les liens entre les différentes options et en redéfinissant peut-être les métiers sur lesquels on souhaite travailler, nous devons modifier quelques noms.

Le parcours Responsable de Formation se transformerait en termes d'appellation en parcours Formation et Accompagnement de manière à articuler plus logiquement une option ingénierie management de formation qui était l'ancienne option WAF. Une option pratique inclusive et accessibilité qui était l'ancienne appellation pratique en éducation inclusive où nous voulions limiter l'appellation d'éducation et être plus large en termes de pratique et d'accessibilité. Et le parcours FOFEN pour l'éducation nationale qui deviendrait formation de formateur de l'éducation.

Nous avons aussi remis les parcours Ingénierie Pédagogique Numérique car il ne faisait pas partie de notre accréditation l'année dernière. Le dernier parcours qui a demandé la modification de son appellation est le parcours Conception et Management de Formation en Santé, Sécurité et Environnement qui était le parcours Conception et Management en Hygiène, Sécurité et Environnement car le profil des formés s'est modifié avec le temps.

De plus nous avons deux mentions de master qui sont co portées avec la faculté des Sciences et le parcours de licence qui est co porté avec la composante ALLSH. Nous avons aussi rajouté la demande d'ouverture du DU, Certificat d'aptitude à l'enseignement du français à l'étranger.

Concernant le pilotage des mentions, nous avons voulu mettre en avant la place centrale des conseils de mentions et il nous a semblé opportun de rajouter le travail des CPER ainsi que les enquêtes de l'OVE.

Un tableau avait été demandé pour la part de ECTS concernant la recherche et l'approche réflexive dans chacune de nos maquettes, ce qui est un exercice compliqué. Sur la mention 1 c'est homogène, cependant sur la mention 2 cela devient plus complexe et sur la mention 4 nous avons déjà un parcours qui se nomme Recherche et Expertise en Education où 100% du taux horaire est destiné à la recherche. Il y avait ensuite un paragraphe qui était destiné à la dynamique d'entrée de la recherche au sein des parcours. Ce paragraphe-là a disparu, il y avait un item qui a disparu du dossier d'accréditation et nous avons choisi conjointement de rajouter ce paragraphe dans l'introduction d'une annexe au mémoire qui nous semblait intéressant pour montrer dans quelle dimension nous nous projetions.

Nous avons revu le paragraphe concernant la Licence, en rajoutant la maquette mise à jour.

Ensuite, nous avons réaffirmé le continuum de formation continuée et continue ainsi que le travail fait sur les stagiaires et les DU.

Puis il y a un paragraphe concernant les certifications de l'éducation nationale, CAFFA, CAFIPEMF qui avait été revu l'an dernier déjà. Et enfin un dernier paragraphe sur les CAPPEI.

Enfin la dernière partie concerne la projection et l'organisation de nos mentions et pour structurer cela le ministère nous impose une fiche de formations des mentions catégorisées.

Nous avons souhaité insister sur la mise en place de l'approche par compétence, nous avons saisi l'opportunité de ces accréditations pour travailler sur les BCC qui sont obligatoires dans toutes les maquettes désormais. En termes d'annexes, il nous a été demandé les mêmes que l'an passé, avec les indicateurs RH permettant de voir au sein de chaque mention la part d'intervention d'enseignants-chercheurs, de formateurs de terrain, de professeurs, d'enseignants du 1<sup>er</sup> du 2<sup>nd</sup> degrés ainsi que de CPE.

Nous avons ensuite ajouté une annexe 2 qui correspond à la ventilation du temps global de formation Master MEEF 1<sup>er</sup> degré Et l'annexe 3 concernant les délibérations des conseils d'administrations, établissements partenaires de l'Inspé que nous rajouterons. Et enfin une dernière annexe concernant les conventions de partenariats, le cadrage des mémoires.

Il reste aussi une annexe facultative, sur l'évolution de l'offre de formation, nous ne sommes pas vraiment concernés car notre offre de formation est stabilisée.

Il y a aussi un certain nombre d'éléments concernant les maquettes, le DIU pour lequel nous avons laissé la maquette, et la maquette licence que nous avons retravaillée et ajoutée.

Nous avons mis aussi un certain nombre de projets que l'on propose, dont MEDDU2S, le projet Starling sur le plurilinguisme et le parcours PE bilingue, Unity Academy.

Nous avons aussi proposé une projection sur le cadrage des maquettes et la perspective, nous sommes toujours en train d'y travailler.

**Vincent VALERY** : Je voulais remercier l'équipe de direction pour le travail remarquable effectué. Sans ordre de priorité, il y a d'abord l'articulation recherche, formation, terrain ainsi que le continuum de formation auquel nous tenons particulièrement qui intègre la formation continue. Mais aussi la notion d'alternance intégrative avec la mise en stage des étudiants, ainsi que le rôle particulièrement constructif des conseils de perfectionnement auquel j'accorde une importance particulière. Puis le DIU à temps plein, avec un travail conduit conjointement entre l'Inspé et l'employeur, tout récapitulé et synthétisé.

Pour terminer, j'étais favorable pour que nous joignons dans ce dossier d'accréditation, le budget de projet de l'année dernière car nous étions arrivés à un équilibre, et si une réforme de la formation initiale arrive nous rediscuterons d'éventuels nouveaux équilibres.

**Franck BRILLET** : Je voulais apporter la précision suivante : nous avons décidé en comité de direction de faire remonter ce budget de programme académique car c'est un véritable outil de pilotage stratégique qui est essentiel dans les relations que l'on noue avec les universités et le rectorat. Nous avons eu la chance de pouvoir l'actualiser puisque nous étions en renouvellement de la convention tripartite. C'est la version que nous enverrons et que nous avons mis dans les annexes autres.

**Sarah LALLEMAND** : Nous avons relevé qu'un bilan n'a pas été fait. Dans la mesure où les bilans des conseils de perfectionnement et les enquêtes OVE participent à l'élaboration et à l'ajustement des maquettes, ne serait-il pas opportun d'avoir des temps où nous pouvons faire ce bilan, où nous pouvons avoir des retours sur les enquêtes et sur les conseils de perfectionnement pour être davantage participatif, moins démunis en termes d'apport sur la construction de ces maquettes ? Nous comprenons bien qu'il y a des commandes mais de pouvoir y participer.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Concernant la question des temps de travail collectif, nous en conviendrons tous et nous le souhaitons tous, malheureusement le temps ne nous le permet pas. La direction ne souhaite pas rajouter de pression et d'inquiétude alors qu'il y en a déjà beaucoup. Sur la question des bilans, toutes les décisions sont prises en appui d'éléments factuels qui nous permettent de nous appuyer sur des résultats afin de nous orienter.

Nous n'avons pas été soumis à l'évaluation HCERES, ce qui a été décidé sans notre accord, mais au regard de cette décision il était difficile d'avoir cette évaluation sans opérateur chargé de l'effectuer. La démarche d'évaluation est inscrite dans notre historique, quand on parle d'objectifs stratégiques, il y a l'amélioration continue qui passe par une évaluation continue et permanente.

Je ne voudrais pas que l'on confonde le travail nécessaire, collectif, collaboratif qui fédère les équipes avec cette dimension d'évaluation car ce n'est pas la même chose.

En parlant des conseils de perfectionnement, il y a une vraie discussion au sein même de l'université pour leur donner un rôle important, de la même manière les résultats de l'OVE le sont aussi.

Aujourd'hui, seuls les responsables de parcours sont destinataires des résultats de ces enquêtes, l'équipe de direction n'y a pas accès.

Mais peut-être qu'il y a une réflexion à opérer au sein de l'université sur la manière dont ces résultats d'enquêtes peuvent être utilisés et par qui.

Un autre exemple, concernant le maillage entre l'université et nous, s'agissant de l'approche par compétence qui est totalement présente dans l'accréditation 2024 pour tous les parcours. Globalement la prochaine accréditation sera complètement sur l'approche par compétence.

Les changements demandent du temps pour se faire et évoluer, mais nous n'avons pas à nous inquiéter de ne pas avoir tous les éléments pour prendre certaines décisions.

Concrètement, les échanges que nous avons sur le budget de projet me conforte dans l'idée de le rajouter dans le dossier d'accréditation. Nous pouvons nous-mêmes annoncer une numérotation précise dans les annexes que nous avons ajouté dans le dossier.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Je souhaite revenir sur ces questions des CPER et de l'OVE, pour avoir vécu les quatre CPER de la Mention 1 on voit que ce sont des espaces où il se dit beaucoup de choses sur la façon dont la formation est vécue par les étudiants, les formateurs, y compris les formateurs de l'éducation nationale puisqu'elle est fortement représentée dans ces instances-là.

Pour l'instant, j'ai l'impression que l'OVE fait une présentation assez générale dans le cadre du CI, et puis on peut accéder par cours et par parcours à des informations plus précises. Les CPER, je n'ai pas de souvenir que nous ayons eu des présentations de résultats de ce point de vue-là. Donc peut-être qu'il faudrait qu'on y travaille aussi dans ces instances-là.

C'est aussi de quelle façon les collègues qui ne sont pas dans les instances ou qui ne sont pas au pilotage peuvent s'approprier ces questions-là.

Dans quels espaces, de quelle façon, qu'il y ait des présentations, par exemple des résultats des CPER, cela pourrait se faire dans des séminaires de formateurs. Il me paraît important de pouvoir leur restituer ces éléments et qu'ils puissent s'en emparer dans cette perspective d'amélioration continue. Pour l'instant, j'ai le sentiment que ça n'existe pas encore vraiment. Je pense que nous pouvons progresser là-dessus.

**Patrice LAISNEY** : Je souhaiterais rajouter des précisions, à l'époque il y avait des comptes rendus, des retours pour évoquer les questions qui remontaient et les solutions qui étaient apportées la plupart du temps par les CPER eux-mêmes. Simplement avec le temps, nous avons été moins en mesure de faire une synthèse pertinente car nous n'avions pas les retours d'une majorité, ce qui ne rendait pas la synthèse représentative. Nous avons finalement perdu cette habitude lors des séminaires annuels, et je pense que ce serait l'occasion de redynamiser cette pratique qui est essentielle.

**Patrice BONNET** : Comme annoncé dernièrement, un groupe de travail sera mis en place sur les CPER et plus largement en intégrant l'OVE et s'associant à d'autres tels que les travaux sur le schéma de la vie étudiante.

**Pierre DESBIOLLES** : Nous prenons en compte votre remarque puisque le règlement intérieur dispose que les conseils de perfectionnement ont pour objectif de coordonner la mise en œuvre du plan de formation et d'évaluation et de porter ces propositions d'évolution, d'émettre des conseils et de recommandations qui sont transmis au COSP, CODIR et au Conseil de l'Institut pour que chacune des instances dans leur domaine de compétences jugent de la pertinence et de la faisabilité des évolutions de la formation. Nous pourrions imaginer de faire une présentation dynamique des CPER.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Je pense que cela pourrait aller au-delà, pour que les enseignants qui ne sont pas présents dans les instances puissent s'en emparer véritablement.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Les conseils de perfectionnement et l'OVE sont très liés, il y a une réflexion au sein de l'université qui serait de rendre les présidents des conseils de perfectionnement

destinataires des résultats des enquêtes. Donc, il faut bien réfléchir à ces questions-là et investir complètement en tant qu'équipe pédagogique ce retour sur l'évaluation de la formation, c'est-à-dire être capable collectivement de prendre en considération des choses qui ne sont pas forcément toujours faciles à entendre, mais qui peuvent être collectivement aussi assumées.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Je trouve que c'est important ce que vous dites d'autant plus que les modalités de recueil de données ne sont pas les mêmes, d'un côté c'est un questionnaire anonyme, de l'autre côté on est en présentiel donc avec la possibilité de réguler et puis d'empêcher que l'on bascule à un moment donné sur des jugements de personnes. Je pense qu'il faut vraiment prendre des précautions et qu'il faut vraiment qu'on y travaille. J'insiste surtout sur le point de la réappropriation par les enseignants pour que ça ne reste pas dans un entre-soi, un entre nous, que l'on sache de quoi il s'agit mais que tout le monde puisse vraiment se l'approprier.

**Sarah LALLEMAND** : Cela pourrait se proposer lors du séminaires enseignants.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Je pense que nous pourrions décider qu'en Conseil d'Institut il doit être fait un point sur les bilans des CPER en choisissant la période de l'année la plus favorable.

**Patrice LAISNEY** : Le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni, mais il semblerait que nous nous soyons accordés sur un CPER en milieu d'année, nous pourrions imaginer de faire un point à la suite de celui-ci en Conseil d'Institut.

**Pierre DESBIOLLES** : Pour l'avoir vécu, ce n'est pas toujours facile. Il faut savoir filtrer, je n'ai pas toujours eu des bonnes expériences.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Le travail en lien avec l'OVE et les CPER peuvent nous permettre d'éviter certains écueils et pour cela il faudrait que les résultats de l'enquête OVE nous parviennent plus en amont.

Une information que j'ai oublié de partager, j'ai été approchée par Quentin ACQUATELLA qui est le Vice-Président Etudiant de l'Université et nous avons eu un échange sur l'idée d'avoir un ou une vice-directeur/directrice étudiant.e de l'Inspé. C'est quelque chose qu'il porte dans chaque composante pour avoir un vice doyen étudiant. J'avoue que je n'y avais pas pensé et je trouve que ce ne serait pas une mauvaise idée, reste encore à trouver son mode de désignation et à le faire figurer dans les textes. Trop souvent nous sommes réunis pour parler des étudiants sans leur présence.

**Sarah LALLEMAND** : Je souligne le rôle des CPER où l'intérêt est de sentir un retour des équipes, une participation collective à une réflexion collective. Nous pouvons utiliser l'OVE mais dans les CPER qui sont très représentatifs de l'Inspé avec la triangulation employeurs, étudiants et enseignants, eux-mêmes avec des statuts différents. Les propositions qui y sont faites sont avant tout des propositions d'améliorations de toutes les parties concernées. On entend bien les biais qu'il peut y avoir aussi de l'OVE. Ce sont des statistiques, et pas tous les étudiants y répondent.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Depuis que je suis à l'Inspé, j'en ai suivi 12 et il n'y a jamais eu de dérapage. Il me semble qu'il y a deux avantages à envisager dans les CPER, des évolutions à très court terme car parfois on résout des problèmes pour le second semestre car on peut le faire dans l'instant. Et puis, il y en a d'autres qui renvoient sur des transformations beaucoup plus profondes. Et c'est pour ça que je pense que le faire en milieu d'année, c'est intéressant pour cette question-là afin d'envisager des modifications à plus long terme.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Idéalement il ne faudrait pas attendre le milieu d'année pour faire des modifications, mais effectivement c'est bien deux choses de nature différente. Et je pense que cela atteste encore de l'importance des CPER.

**Patrice BONNET** : Je rajouterai que la temporalité dépendra de la taille des parcours types. Cela dépendra aussi du nombre d'étudiants et de formateurs.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il se peut que dans les parcours avec plus d'effectifs nous devions peut-être ouvrir à un ajout de rencontres pour discuter de manière plus informelle en fonction de la complexité du parcours.

**Patrice LAISNEY** : Ce sera la réflexion du groupe de travail. Mais pour le premier degré il y avait déjà une organisation de CPER par site et par parcours.

**Pascale BRANDT POMARES** : Donc pas forcément sur le modèle mais en respectant la solution idoine pour chaque parcours selon sa complexité. Je pense qu'il faut ouvrir la réflexion là-dessus.

J'ai oublié de préciser que l'Université a reçu la certification QUALIOPI et l'Inspé a été auditionné pour cette certification. Nous pourrions peut-être le rajouter dans le dossier d'accréditation d'ailleurs car nous avons largement contribué à celle-ci.

**Franck BRILLET** : En juillet l'université était donc réputée QUALIOPI et après elle se doit sur chaque composante de vérifier qu'elles sont certifiées QUALIOPI.

Nous avons été la première composante en juillet de cette année à être certifiés QUALIOPI sans non-conformité majeure. La seule non-conformité que nous avons portait sur le conseil de perfectionnement qui n'était pas étendu à tous les parcours puisque ça n'était pas dans les habitudes à Nice. Nous les avons donc déployés.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Tout à l'heure, Patrice disait que le bilan a été travaillé avec toutes les équipes. J'ai envie peut-être de mettre un petit bémol avec toutes les équipes de pilotage, c'est-à-dire que pour que l'ensemble des enseignants et l'ensemble des équipes puissent s'approprier véritablement tout ce travail, je pense qu'on a encore tout un travail à faire pour la suite. Pour l'instant je pense que nous avons un niveau d'information essentiellement centré sur une maîtrise du dossier des pilotes de la formation, et se pose la question de savoir de quelle manière nous allons le mettre en place. Il y a toujours cet écart entre le projet et la façon de le mettre en œuvre.

Je voudrais le mettre en lien avec la question des moyens humains et ce que moi j'appellerais la fragmentation de la formation et l'atomisation des services.

Je vais prendre un exemple, concernant la mention 4. Vous avez évoqué les changements qui ont été faits dans la mention 4. Cela a été pour Hélène Armand qui est la responsable de la mention extrêmement difficile au regard du fait que pratiquement toutes les personnes qui interviennent dans cette mention, interviennent également en mention 1 et en mention 2. Il y a une forme d'atomisation des services qui fait qu'elle s'est retrouvée en très grande difficulté pour arriver à mettre au travail l'équipe sur ce projet. Cette question de l'atomisation des services et de la fragmentation est aussi, notamment pour la mention 1, une vraie difficulté. Il est extrêmement compliqué lorsqu'on a des équipes avec 30 personnes de pouvoir les réunir, ce qui pose la question de la façon dont la mise en œuvre des 33% de professionnels de terrain est mise en place. Je pense qu'il y a une vraie réflexion à avoir notamment par rapport au fait que nous avons beaucoup de gens qui ont des petits services avec un faible nombre d'heures, ce qui rend la capacité à les faire travailler ensemble et faire un travail en équipe extraordinairement difficile.

Donc, je disais que l'appropriation du projet global va se faire jusqu'à un certain niveau, il y a toute une partie des enseignants qui n'y auront pas véritablement accès parce que nous n'avons pas ces espaces et ces temps possibles d'organisation à cause de cette atomisation des services.

Je crois que c'est un point qui est très fortement marqué en mention 1, mais je pense qu'il n'est pas spécifique à la mention 1. Je voulais quand même dire que c'est une difficulté qu'il va falloir qu'on arrive à surmonter.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il me semble que la question qui est posée est celle du travail des équipes pédagogiques lorsqu'elles sont pluri catégorielles et quand les interventions, justement, ne sont pas ni de même nature, ni de même contingent, ni de même durée. Nous nous y employons mais cela

prend du temps d'être reconnu tout comme avoir un pilotage éclairé des équipes. Je pense que les séminaires des responsables de parcours et le travail enclenché tend dans le sens d'un pilotage de ces équipes, car on ne peut pas demander à une personne qui intervient quelques heures d'être responsable de ce qui concerne plusieurs personnes sur plusieurs sites.

En revanche, on doit pouvoir attendre d'un pilote qu'il coordonne différents aspects et c'est sur cela que nous avons avancé.

Cela demande un investissement important de la part de ceux qui sont en responsabilité mais nous avons bien conscience que cela demande du temps. Nous pouvons être confiants de cette prise de considération et c'est à nous d'œuvrer pour que chacun trouve sa place.

Il y a d'autres composantes qui n'ont pas les liens que nous avons avec le rectorat et qui font appel à des professionnels pour intervenir quelques heures.

Il y a aussi la place que chacun occupe dans le projet global de l'Inspé, il y a des considérations à prendre en compte qui sont spécifiques en fonction des équipes où ce sont les pilotes qui doivent agir. Le pilotage peut être bien sûr collectif du moment qu'il est organisé.

Cela ne pose pas de problème dans certains parcours tandis que pour d'autres, où les effectifs sont plus nombreux et plus complexes il peut y avoir une marge de progression.

Il y a beaucoup de contraintes que nous essayons de prendre en compte et avec lesquelles nous devons avancer. Je soulève l'importance des séminaires, certains des enseignants ne peuvent venir car ils sont en cours mais cela ne nous permet pas d'avancer sur ces questions de pilotage.

**Patrice BONNET** : Nous entendons bien cette complexité, je pense à des collègues qui viennent du premier ou du second degré à qui on demande de faire des évaluations, ce qui implique de prendre connaissance d'un référentiel qui n'est plus le même qu'il y a quelques années. Nous avançons quand même assez bien, mais il faut aussi se questionner sur la manière de faire mieux.

**Sarah LALLEMAND** : Il est vrai que lorsqu'on parle du temps long, il est difficile de stabiliser les équipes.

**Pascale BRANDT-POMARES** : D'où l'importance de rester sur le pilotage.

**Pierre DESBIOLLES** : Nous nous éloignons un petit peu, si vous avez des points à soulever concernant les CPER vous pouvez nous en faire part en question diverses.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Sauf que dans le cas présent c'est quelque chose qui est évoqué dans le dossier d'accréditation auquel nous ne faisons que réagir. Pour moi ce n'est pas une question diverse.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Oui mais cela n'appelle pas de modification.

**Christine POPLIMONT** : Concernant la certification et l'accréditation, lors de la dernière accréditation le département avait été pris aussi pour modèle et nous avons ajouté que nous faisons partis de l'accréditation.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous pourrions rajouter au dossier d'accréditation la phrase suivante « Cependant le fonctionnement de l'Inspé a contribué au processus d'évaluation de l'Université et a obtenu la certification QUALIOPI en mai 2024. »

**Franck BRILLET** : Vous êtes vous-mêmes réputés QUALIOPI, vous pouvez apposer un logo car vous avez été audité. Il est important de dire que vous n'avez pas eu de non-conformité majeure. Dans notre cas nous avons eu une non-conformité mineure et nous repassons la certification QUALIOPI la semaine prochaine.

***Le dossier d'accréditation et la numérotation des annexes, ainsi que le budget de projet de l'ancien dossier d'accréditation avec l'ajout de la certification QUALIOPI est adopté avec trois abstentions.***

- **Budget**

**Caroline GAREAU : (Annexe 5)** Le budget tel que nous l'avons travaillé et qui a été étudié en conférence des moyens a été validé par l'Université. J'en profite pour remercier tout le Pôle Ressources et Moyens qui a été félicité pour son travail en rendu de la conférence des moyens par le Président de l'Université. Vous constaterez que nous avons un budget total de 1 156 463 € qui représente un écart avec les années précédentes s'expliquant par la ligne BAIM qui est bien plus élevée qu'auparavant. La première raison est le marché de nettoyage, puisque nous avons eu des autorisations d'engagement du marché de nettoyage plus élevées qui sont dues aux départs à la retraite non renouvelés des personnels d'entretien. Nous avons dû faire une externalisation complémentaire du nettoyage sur les sites d'Avignon et d'Aix-en-Provence qui se fait au bénéfice de la masse salariale et en contrepartie les supports supprimés sont au profit des marchés de nettoyage.

La deuxième raison est due à la politique bâtementaire puisque nous avons eu des urgences d'entretiens des bâtiments d'Aix-en-Provence en raison notamment de la Commission de Sécurité qui nous a contraints à augmenter le budget de rénovation.

Ensuite, sur les autres lignes budgétaires, les montants sont sensiblement les mêmes que les années précédentes.

**Sarah LALLEMAND :** Sur le site de Marseille il y aussi une externalisation du service de nettoyage.

**Caroline GAREAU :** En effet sur le Bâtiment S, qui a été mis en place depuis 4 ans. Ici les coûts concernent l'externalisation complémentaire pour les années à venir. Il n'est pas question d'augmenter l'externalisation sur le site de Marseille.

**Sarah LALLEMAND :** Est-il possible de transformer les postes pour augmenter le service des agents pour éviter une externalisation ?

**Pascale BRANDT-POMARES :** C'est une question de masse salariale et de campagne d'emplois, aujourd'hui il n'y a pas de sous bassement pour que nous puissions recruter plus de personnels de catégories C pour la logistique.

**Michèle ARTAUD :** Est-ce que la question de l'externalisation explique la ligne logistique ?

**Caroline GAREAU :** La différence de budget s'explique parce qu'initialement nous avons budgétisé pour le renouvellement du parc automobile mais au vu du nouveau cadrage budgétaire, nous avons décidé de suspendre cette politique de renouvellement pour l'année à venir.

- **Campagne d'emplois**

**Caroline GAREAU :** Nous avons déjà fait une remontée au dernier Conseil d'Institut. De manière officielle, le Conseil d'Administration du mois de décembre de l'Université a entériné les demandes faites dans notre campagne d'emplois de personnel administratif. J'en profite encore pour remercier le Pôle Ressources et Moyens et la Responsable RH de l'Inspé. Je rappelle qu'il y aura au concours, un IGE externe pour le pôle numérique et deux concours Tech en Catégories B, un en interne et un en externe.

**Laurence ESPINASSY :** De la même manière, les emplois qui ont été demandés ont bien été acceptés par les différentes instances de l'Université. Pour rappel cette année nous avons : un concours de Professeur des Universités en histoire contemporaine, deux maîtres de conférence pour la mention 1 du côté des apprentissages fondamentaux en français ainsi que deux maîtres de conférence, mention 1 toujours, en apprentissage fondamental du côté scientifique, profil STEM.

Un maître de conférence en mention 2, concernant les langues vivantes en anglais.

Et un maître de conférence en mention 2 lettres littérature.

Nous engagerons un concours PREC pour les enseignants de 1<sup>er</sup> et ou 2<sup>nd</sup> degrés pour la polyvalence des maîtres mention 1 professeur des écoles.

Je précise aussi que nous avons réussi la finalisation des compositions des calendriers de sélections ce qui était particulièrement complexe cette année.

- **Tarifs de Formation Continue 2025-2026**

**Patrice BONNET : (Annexe 6)** C'est un point récurrent chaque année puisque nous devons déterminer la tarification de nos formations que l'on offre en formation continue, valorisée par la certification QUALIOPI. Cette tarification doit rentrer dans celle qui est votée en termes de fourchette par l'université. La tarification n'a pas changé depuis l'an dernier. Pour les Licences, le taux horaires est entre 4 et 16€ et pour les Masters entre 4,5 et 27€.

Nous avons repris les tarifications de l'année dernière, pour la Licence nous avons ouvert à 10€ de l'heure ce qui fait un total de 5020 € l'année. Pour le Master, nous étions à 4978€ l'année ce qui fait un taux horaires variable en fonction du M1 et des parcours types. Pour les M2 nous avons un taux horaires plus élevé.

Nous avons rajouté une ligne en Licence 2. Etant à 517 heures, le taux horaires n'est que de 9.71, nous avons donc laissé le même tarif en L1 et en L2.

Cette tarification n'est valable que pour les étudiants en formation continue qui sont financés puisque les étudiants qui n'ont pas de financement et qui sont considérés en formation continue sont basculés en reprise d'études non financée et payent les droits d'inscription classique de l'université. C'est vraiment pour ceux qui ont un dossier de financement, ce qui représente peu de personnes pour nous depuis quelques années, au regard du peu de financement que nous pouvons avoir aujourd'hui, en particulier sur la région, qui finance beaucoup moins de dossiers que les années précédentes.

**Michèle ARTAUD :** Je voudrais savoir les personnes que cela concerne.

**Patrice BONNET :** Généralement ce sont des personnes qui sont en reconversion, qui passent soit par Pôle emploi ou par un employeur quelconque qui peut être un organisme de financement ou bien qui utilisent leur compte CPF. On a des possibilités de dégrèvement en reprise d'études, mais généralement ce sont des dossiers complètement financés, s'ils ne sont pas financés nous les basculons en formation initiale.

**Delphine JOSEPH :** Nous avons seulement une dizaine d'étudiants financés, le statut de la formation continue financée ou non dépend de l'obtention ou non d'un financement par le stagiaire mais aussi de si la formation a un aménagement spécifique.

***Les tarifs de la formation continue 2025-2026 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'institut.***

- **Calendrier fermeture estivale des sites**

**Caroline GAREAU** : Au dernier Conseil d'Institut, nous avons fait part de la fermeture estivale du 25 juillet au 25 août sous réserve que la rentrée institutionnelle des FSTG soit bien confirmée sur la date qui était le 26 août. Le rectorat nous a confirmé que ce serait le cas, je vous confirme donc ces dates. Aujourd'hui nous voudrions voter une semaine de plus de fermeture du site de Digne-les-Bains ce qui est conforme aux activités de services et de pédagogie du site.

Je rappelle que depuis l'année dernière, et nous allons le poursuivre cette année, nous réduisons les activités du site et des horaires afin de permettre une meilleure organisation logistique pour l'ouverture et la fermeture des sites. En règle générale nous vous informons quelques jours avant pour vous prévenir des horaires modifiés d'ouvertures et de fermetures des sites.

*La fermeture estivale des sites de l'Inspé ainsi que l'ajout d'une semaine pour le site de Digne-les-Bains est adopté à l'unanimité.*

### **3. Recherche et Innovation**

- **Présentation des recherches des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés**

**Pierre DESBIOLLES** : Présentation des travaux de recherche d'Emeline ROY, nouvellement recrutée en tant que Maître de conférences depuis l'année 2024 qui est rattachée au Laboratoire ADEF.

**Emeline ROY** : (Annexe)

**Pascale BRANDT-POMARES** : Préparez-vous car nous recrutons 6 Maîtres de Conférence. Nous remercions et félicitons Emeline ROY, qui a réussi ce recrutement qui est très difficile et concurrentiel. Merci d'avoir rejoint les rangs de l'Inspé sur ces recherches qui sont vraiment en lien avec ce qui peut se faire dans le parcours SID, pour lequel nous avons vraiment besoin de spécialistes.

*L'ordre du jour ayant été épuisé la séance est levée à 16h37. Le Prochain Conseil d'Institut se tiendra le 31 Mars sur le site de Saint Jérôme.*

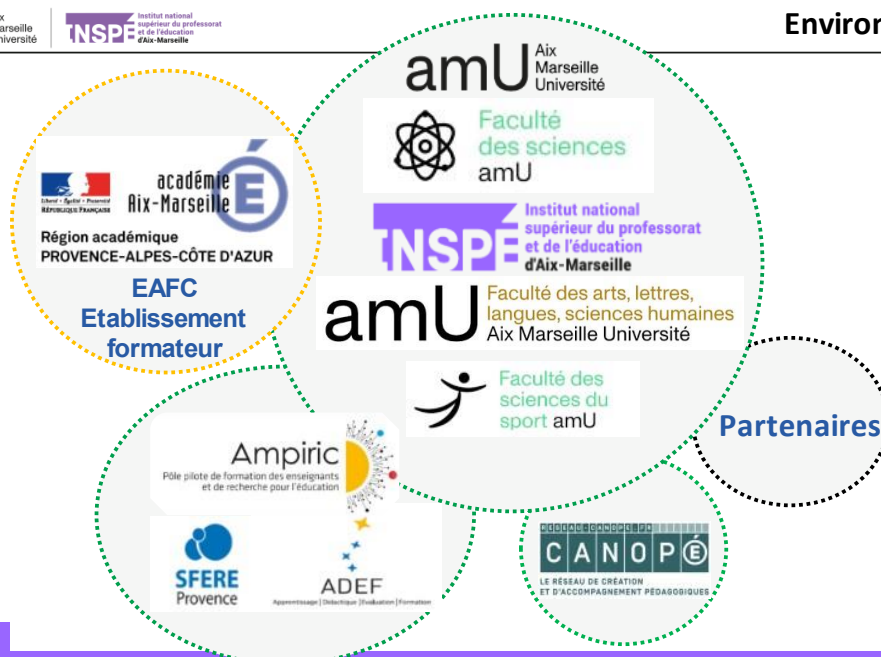
## 4. Annexes

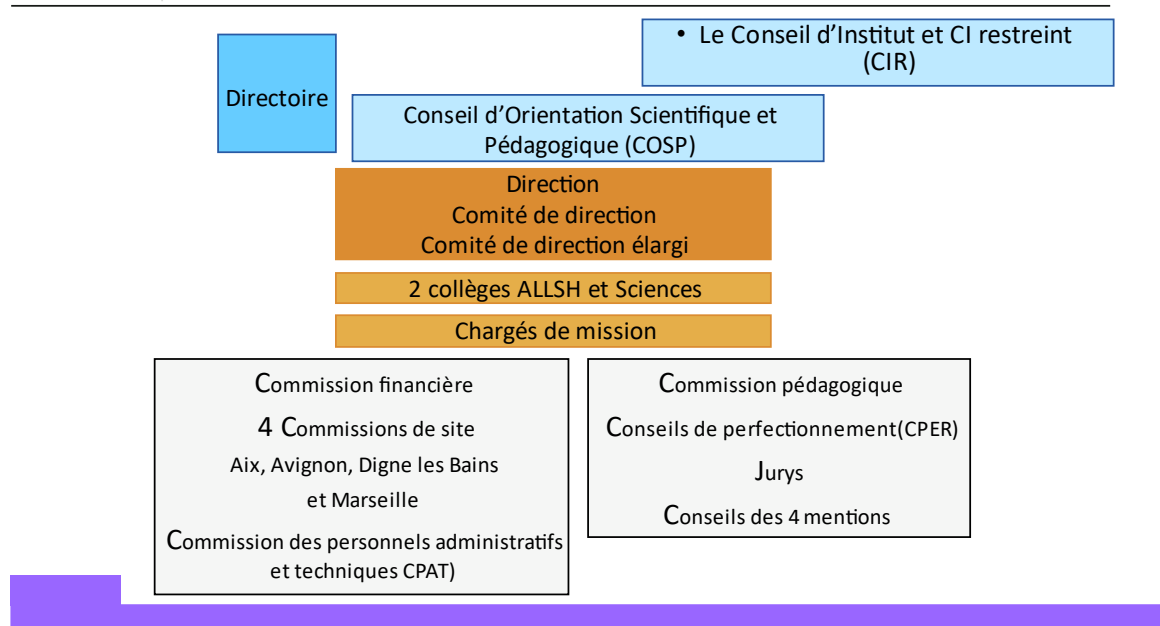
### Annexe 1 : Préparation du dossier d'accréditation

#### Préparation du dossier

- Dossier 2018 accréditation vague C DGESIP
- Dossier Réforme 2020
- Evaluation HCERES AMU mais pas INSPE
- Contrat d'objectifs et de moyens
- cadrage AMU pour l'accréditation 2024
- Convention avec le Rectorat
- Statuts
- Règlement Intérieur
- Echanges avec les UFR ALLSH/SCIENCES/FSS
- **Contributions collectives en interne et avec les partenaires**

### Annexe 2 : Environnement, Pilotage et Partenaire





## Annexe 3 : Stratégie de Pilotage du Projet de l'Inspé

### 2) Stratégies concernant le pilotage du projet de l'INSPÉ

- **Axe stratégique : Articulation de formation, du terrain et de la recherche**
- **Objectifs stratégiques**
- 1. **Continuum**
  - Sécuriser les parcours des étudiants et adapter la pédagogie pour renforcer la cohérence du continuum de formation ;
  - **2. Adossement à la recherche**
  - Adosser la formation à des recherches disciplinaires et interdisciplinaires dans une vision prospective scientifique des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ;
  - **3. Amélioration continue**
  - Piloter la politique partenariale et accompagner le changement.

Annexe 4 : Présentation de l'offre de formation et des Annexes

---

|    |   |           |
|----|---|-----------|
| 3) | Présentation de l'offre de formation                    |           |
|    | <u>3.1 Périmètre</u>                                    | <u>9</u>  |
|    | <u>3.2 Déploiement des formations</u>                   | <u>14</u> |
|    | <u>3.3 Place de la recherche</u>                        | <u>39</u> |
|    | <u>3.4 Continuum de formation :</u>                     | <u>45</u> |
|    | <u>3.5 Fiches formation des mentions de master MEEF</u> | <u>58</u> |

## ANNEXES

*Annexe 1 : indicateurs RH*

*Annexe 2 : tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1er degré*

*Annexe 3 : délibérations du/des conseil(s) d'administrations de(s) établissement(s) partenaire(s) de l'INSPE*

*Annexes autres : obligatoires convention (s) de partenariat, cadrage du mémoire, etc.*

*Annexe facultative : perspective(s) de l'évolution de l'offre de formation (2 pages)*

Annexe 5 : Budget

| <b>DEPENSES</b>                     |  |  | 2025      | 2024    | 2023    |
|-------------------------------------|--|--|-----------|---------|---------|
| BAIM                                |  |  | 780 463   | 172 493 | 291 741 |
| VIE DE L'INSTITUT                   |  |  | 70000     | 70000   | 60000   |
| PROJETS EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS |  |  | 39000     | 39000   | 39000   |
| ACCOMPAGNEMENT DANS LA FORMATION    |  |  | 3000      | 5000    | 15000   |
| LOGISTIQUE                          |  |  | 56000     | 85950   | 84450   |
| PRCIE                               |  |  | 8000      | 8000    | 8000    |
| NUMERIQUE                           |  |  | 46000     | 46000   | 36000   |
| COLLEGE ALLSH                       |  |  | 33000     | 33000   | 33000   |
| COLLEGE SCIENCES                    |  |  | 51000     | 51000   | 51000   |
| AIX                                 |  |  | 24000     | 24000   | 24000   |
| AVIGNON                             |  |  | 18000     | 18000   | 18000   |
| DIGNE                               |  |  | 8000      | 8000    | 8000    |
| MARSEILLE                           |  |  | 20000     | 20000   | 20000   |
| GABON                               |  |  | 0         | 0       | 58300   |
| TOTAL PEDA                          |  |  | 376000    | 407950  | 454 750 |
| TOTAL DEPENSES                      |  |  | 1 156 463 | 580 443 | 746 491 |

Annexe 6 : Tarifs de Formation Continue 2025-2026

TARIFICATION DES FRAIS de FORMATION PROFESSIONNELLE Année 2025/2026

| TYPE DE DIPLÔMES   | Fourchette de tarif horaire<br>(hors stages en entreprise) |
|--|--|
| Capacité en Droit  | 5,14 €   |
| Capacité en santé  | 10 à 18 €  |
| DAEU   | 4 à 11 €   |
| Préparation aux concours Administratifs  | 8 à 20 €   |
| Diplômes d'établissement (CU, CIU, CESU, CESIU, DU, DIU, DESU, DESIU) y compris le secteur santé | Tarifs spécifiques   |
| Bachelor Universitaire de Technologie - BUT  | 6 à 25 €   |
| DEUST  | 10 à 16 €  |
| Licence  | 4 à 16 €   |
| Licence professionnelle  | 6 à 25 €   |
| Master   | 4,5 à 27 €   |

TARIFICATION INSPÉ Année 2025/2026

Licence : 5020 euros l'année  
→ Tarif horaire : 10 euros

Master : 4978 euros l'année  
→ Tarif horaire : M1 = [8,83– 16,43]  
→ Tarif horaire : M2 = [12,45– 19,75]

| RENTION (elle sera dans APJUEE et sur les conventions) | Partenariat type                              | Nature de partenariat type (elle sera dans APJUEE et sur les conventions) | Formations initiales | Formations continues | Formations hybrides | Formations mixtes | Formations innovantes | Formations numériques | Formations innovantes numériques | Formations innovantes numériques hybrides | Formations innovantes numériques hybrides mixtes | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes innovantes | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes innovantes | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes innovantes |
|--|---|---|----------------------|----------------------|---------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------------|---|--|---|--|---|--|---|---|---|
| LICENCE 1 SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION   | Education et apprentissage à l'école primaire |   | X                    | 502                  | 60                  | 562               | 251                   | 30                    | 251                              | 30  | 5 020,00 €                                       | 4 951,00 €  | 10,00  |   |  |   |   |   |
| LICENCE 2 SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION   | Education et apprentissage à l'école primaire |   | X                    | 517                  | 60                  | 577               | 251                   | 30                    | 246                              | 30  | 5 020,00 €                                       | 4 951,00 €  | 9,71   |   |  |   |   |   |
| MASTERS 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE                 | Professionnal des écoles                      |   | X                    | 540                  | 120                 | 660               | 270                   | 60                    | 270                              | 60  | 4 978,00 €                                       | 4 909,00 €  | 9,22   |   |  |   |   |   |
|  |   |   | X                    | 480                  | 120                 | 608               | 262                   | 60                    | 226                              | 60  | 4 978,00 €                                       | 4 909,00 €  | 10,20  |   |  |   |   |   |
|  |   |   | X                    | 480                  | 120                 | 608               | 262                   | 60                    | 226                              | 60  | 4 978,00 €                                       | 4 909,00 €  | 10,20  |   |  |   |   |   |

| RENTION (elle sera dans APJUEE et sur les conventions) | Partenariat type                              | Formations initiales | Formations continues | Formations hybrides | Formations mixtes | Formations innovantes | Formations numériques | Formations innovantes numériques | Formations innovantes numériques hybrides | Formations innovantes numériques hybrides mixtes | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes innovantes | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes innovantes | Formations innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes innovantes numériques hybrides mixtes innovantes |
|--|---|----------------------|----------------------|---------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------------|---|--|---|--|---|--|---|---|---|
| LICENCE 1 SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION   | Education et apprentissage à l'école primaire | X                    | 502                  | 60                  | 562               | 251                   | 30                    | 251                              | 30  | 5 020,00 €                                       | 4 951,00 €  | 10,00  |   |  |   |   |   |
| LICENCE 2 SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION   | Education et apprentissage à l'école primaire | X                    | 517                  | 60                  | 577               | 251                   | 30                    | 246                              | 30  | 5 020,00 €                                       | 4 951,00 €  | 9,71   |   |  |   |   |   |
| MASTERS 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE                 | Professionnal des écoles                      | X                    | 540                  | 120                 | 660               | 270                   | 60                    | 270                              | 60  | 4 978,00 €                                       | 4 909,00 €  | 9,22   |   |  |   |   |   |
|  |   | X                    | 480                  | 120                 | 608               | 262                   | 60                    | 226                              | 60  | 4 978,00 €                                       | 4 909,00 €  | 10,20  |   |  |   |   |   |
|  |   | X                    | 480                  | 120                 | 608               | 262                   | 60                    | 226                              | 60  | 4 978,00 €                                       | 4 909,00 €  | 10,20  |   |  |   |   |   |

## Annexe 7 : Présentation des Travaux de Recherche d'Emeline ROY

### 1. Lutte contre les inégalités au lycée professionnel



- La persévérance scolaire
- L'estime de soi et le vivre ensemble



- Entretiens basés sur les traces d'activité
- Autoconfrontation
- Recherche collaborative



- Motivation et rapport aux savoirs
- Un espace-classe repensé



- Prise de conscience de l'enseignant vis-à-vis du groupe et de l'espace de la classe
- Représentation des disciplines du LP

### 2. Les compétences transversales



- Les compétences transversales: créativité, communication.
- Les compétences transformatives(OCDE, 2018)



- Entretiens directs
- Entretiens basés sur les traces d'activité
- Analyses docimologiques comparées



- Développement de compétences transformatives du design social
- La représentation de la créativité au LP
- Une éducation à la conception.



- Le design social pour advenir au monde
- L'évolution de la perception de la créativité
- L'évaluation empêche l'activité de conception

### 3. Le design et les arts appliqués



- Discipline de lycée professionnel
- Ancrage métier
- Initiation au design et ouverture artistique et culturelle



- Le milieu didactique et la dévolution
- Les postures et les gestes de l'enseignant et ceux de l'élève.
- L'épistémologie de la discipline



- Vidéoscopies et tableaux synoptiques
- Questionnaires et analyses croisées
- Analyse curriculaire et lexicométrie



- L'expérience comme outils pédagogique pour engager les élèves
- La structuration de la discipline autour de projets
- Évolution et adaptation aux changements technologiques et sociétaux